

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [rousseलगauthiera-cspaysbleuets-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/88bfe7a047ce306344e148fc)
<https://www.cadre21.org/membres/88bfe7a047ce306344e148fc>

Date d'obtention : 2024-11-08 20:48:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

En résumé, ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto, c'est qu'elle vise avant tout la sécurité et le bien-être des jeunes. Son application permet une prise en charge rapide et efficace de la victime et des autres jeunes impliqués dans la situation en vue de dresser un portrait de la situation en suivant les étapes suggérées dans la trousse d'intervention Sexto. Elle guide les intervenants du milieu scolaire ainsi que les services policiers dans leurs rôles et responsabilités, dans les interventions préconisées ainsi que dans les étapes à suivre de façon claire et précise. Cela assure un encadrement sécurisant ainsi qu'une uniformité des interventions. La méthode d'intervention Sexto permet de prévenir la propagation des images/vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile, d'éviter qu'elles ne soient consultées par les intervenants scolaires, les policiers ou les parents, et ce, dans l'optique de diminuer les conséquences pour les jeunes impliqués (compromission de l'intégrité physique et psychologiques) dans un cas de sextage. De plus, le délai de traitement de ce type de dossier est considérablement réduit. Elle tient compte des intérêts des victimes, favorise la responsabilité par la prise de mesures offrant des perspectives positives en donnant accès à une méthode alternative à la judiciarisation, ainsi que la réadaptation et la réinsertion sociale.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation aura assurément un impact positif sur mes futures interventions puisque je me sentirai mieux outiller afin d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de mon établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Je serai en mesure de distinguer les rôles et responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans la démarche (ex : Les intervenants scolaires ne sont pas mandataires du service de police), et ce, en m'appuyant sur le contenu de la trousse Sexto. Je connaîtrai les informations à recueillir auprès des élèves impliqués ainsi que les étapes de la démarche d'intervention (ex : rencontre seule en présence de la victime et les autres jeunes impliqués afin de compléter la grille d'évaluation de l'incident; Distinction entre un acte impulsif et un acte malveillant; Rencontre avec l'instigateur pour lui expliquer la démarche d'intervention et confiscation du cellulaire/ ou autres appareils électroniques en ne lui posant aucune question sur la situation puis prise de contact immédiate avec le service de police). Je serai davantage conscientisée aux impacts reliés que le jeune soit victime, témoin ou instigateur ainsi que les impacts pour les familles, dans la classe et auprès du personnel enseignant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je serai particulièrement attentive au bien-être et la sécurité des élèves impliqués lorsque je devrai intervenir dans une situation de sextage. Je m'assurerai de limiter la propagation des images/vidéos intimes et à ce qu'aucun membre de l'équipe-école et/ou adultes ne consultent les images/vidéos. Je m'assurerai d'offrir un soutien sécurisant aux jeunes impliqués ainsi qu'à l'entourage en expliquant clairement la démarche et en les accompagnant dans les étapes à suivre. Je veillerai à limiter la diffusion d'informations au strict minimum en demandant aux jeunes impliqués ainsi qu'à leurs parents de ne pas ébruiter l'affaire afin d'assurer la protection de la jeune victime, des autres jeunes impliqués ainsi que de leur vie privée. Je veillerai également à préserver l'identité et la sécurité de chacun des jeunes impliqués en ne divulguant aux médias, ou à toute autre personne, aucune information concernant un événement qui pourrait permettre de les identifier de quelque manière.